

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 6 juin 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE
PARLEMENT

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de saper de propos délibéré et avec persistance le processus parlementaire, de mépriser les traditions parlementaires et d'essayer constamment de faire du Parlement et du gouvernement parlementaire des participants étrangers à la formulation et à l'application des grandes décisions en matière de politiques nationales, et qu'elle exige que le gouvernement change immédiatement d'attitude, qu'il cesse de considérer le Parlement comme la chasse gardée du parti libéral et qu'il rende ainsi plus rapidement son respect et sa dignité à cette institution.

—Il est question depuis longtemps, monsieur le Président, de l'effritement des pouvoirs parlementaires. Les avertissements nous viennent du vérificateur général, de la presse, des comités de la Chambre, de l'opposition et, à l'occasion, d'un courageux ministériel de l'arrière-ban. Les avertissements, les admonitions et les requêtes ne semblent pas du tout avoir porté fruit.

Même si le Règlement a été remanié de fond en comble en 1968, aucun gouvernement n'a traité le Parlement avec autant d'indifférence et n'en a autant abusé que celui-ci. La modification du Règlement a eu pour effet de relâcher la mainmise du Parlement sur les fonds publics, en supprimant l'étude du budget des dépenses en comité plénier. Devant l'ampleur des travaux parlementaires, certains allègements s'imposaient certes. Malheureusement toutefois, le résultat net de ces mesures a été de relâcher la mainmise du Parlement sur les opérations financières de l'État.

Un de nos grands problèmes, c'est que les dirigeants de ce gouvernement ne croient pas vraiment en la nécessité du Parlement. Le premier ministre (M. Trudeau) a maintes fois laissé entendre que le Parlement était une entité étrangère aux affaires de l'État. Le Parlement embête le premier ministre. De fait, j'ose dire que pendant son mandat d'une quinzaine d'années, il n'a pas participé plus d'une demi-douzaine de fois aux débats de la Chambre. Le mépris que lui et ses collègues affichent dans leurs interventions à la Chambre est encore plus révélateur. En voici quelques exemples au cours des derniers mois. Pour révéler la politique du gouvernement sur les missiles de croisière, le premier ministre écrit une lettre ouverte qui s'accompagne d'un ordre d'insérer dans l'intérêt de la diffusion de l'information. Voilà donc que l'auguste cabinet du premier ministre dicte à la presse ce qu'elle doit faire pour éclairer un public docile. C'est dans la plus pure tradition des dictateurs

d'opérette dans les républiques bananières. Jamais le Parlement n'a été informé en détail de la politique du gouvernement sur les missiles de croisière. L'occasion n'a pas été donnée à la Chambre de se renseigner. On a refusé, bien que nous l'ayons demandé plus d'une fois, de saisir la Chambre de l'entente conclue avec les États-Unis à propos de la mise à l'essai de ces engins nucléaires. Cet accord n'a jamais été approuvé ni débattu par les représentants élus du peuple à la Chambre des communes; pourtant, il touche une question qui préoccupe à juste titre des centaines de milliers de Canadiens.

● (1115)

Les Canadiens s'inquiètent des tergiversations, c'est le moins qu'on puisse dire, du premier ministre en politique étrangère, politique que la Chambre n'a jamais eu l'occasion de débattre. Au lieu de venir à la Chambre expliquer le rôle et la position du Canada à titre d'intermédiaire impartial entre les États-Unis et l'Union soviétique, le premier ministre a exposé sa position dans une longue interview détaillée accordée à un journal de Toronto sympathique à son point de vue. Quand on lui reproche ses critiques sous-entendues ou directes à l'endroit du président des États-Unis, il essaie, sans succès, il faut bien le dire, de faire marche arrière.

Le problème, c'est que cette question n'est pas débattue à la Chambre, comme le voudrait notre procédure, nos traditions et les principes fondamentaux de la liberté parlementaire, mais plutôt dans les journaux où personne ne peut interroger le premier ministre, ni lui répondre et analyser ses opinions.

Que peut faire le Parlement lorsque le premier ministre décide de son propre chef et pour des motifs purement politiques que le Canada doit jouer le rôle douteux d'arbitre entre deux superpuissances nucléaires? Le principe de l'impartialité envers les États-Unis et l'Union soviétique n'a jamais été débattu ni approuvé par la Chambre. Qu'est-ce que cela signifie? Devons-nous voir du même oeil les actes de l'agresseur et ceux de notre ami et voisin, de notre allié au sein de l'OTAN? Devons-nous placer sur le même pied une grande puissance oppressive qui, par son agressivité accablent l'Europe, l'Asie et l'Afrique depuis 35 ans, et les États-Unis, qui ont pour politique étrangère de préserver la paix et la stabilité dans le monde? De toute évidence, le premier ministre trouve pareilles distinctions simplistes, même si elles reflètent les sentiments et le point de vue des Canadiens, qui ne seront pas d'accord pour que la politique étrangère du Canada place les États-Unis et l'URSS sur le même pied. Ces questions n'ont jamais été soulevées à la Chambre pour être débattues et réglées. Le gouvernement a régulièrement court-circuité le Parlement et les députés sont constamment contrariés par l'absence des ministres et les réponses évasives de ceux qui occupent les banquettes ministérielles.